

# KAUFEL®

## Gamme PrimEvo



### 1. Présentation

- NF C 71-800 (évacuation) et NF C 71-805 (habitation)
- NF C 71-820 et NF EN 62034 (Autotest)
- NF Performance SAT1 + NF AEAS
- NF EN 60598-2-22 : 2014
- UTE C 71-806 (blocs autonomes)



Les certificats d'homologation sont disponibles sur notre site internet [www.kaufel.fr](http://www.kaufel.fr) ou sur demande auprès du service commercial.

Désignation	Technologie	Référence	Licence
PrimEvo 60L A	Autotestable SAT1	103 111K	T17041
PrimEvo ET 60L A	Autotestable SAT1	103 161K	T17042
PrimEvo 10L A	Autotestable SAT1	103 131K	T17043
PrimEvo ET 10L A	Autotestable SAT1	103 171K	T17044

### 2. Caractéristiques techniques

Tension nominale d'alimentation	230 Vca - 50Hz
Consommation	1 W
Flux assigné	BAES= 45lm / BAEH=8lm
Indice de protection	Version non-étanche = IP42/IK10 Version étanche = IP65/IK10
Autonomie	BAES=1H / BAEH=5H
Classe isolation	II
Température de fonctionnement	0°C à +40°C
Tenue au fil incandescent	960°C
Poids	Version non-étanche = 0,528 kg Version étanche = 0,538 kg

### 3. Environnement

#### ROHS :

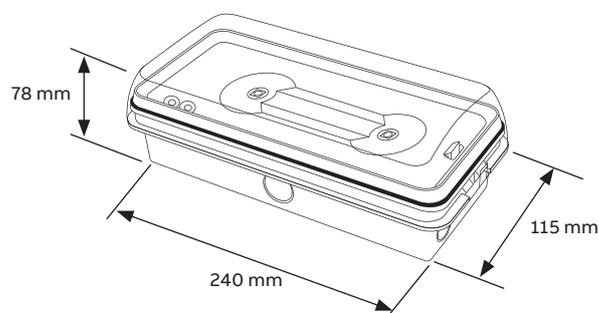
Produits répondant aux exigences du décret n° 2013-988 du 6 novembre 2013 (limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques).

#### REACH :

KAUFEL® s'assure auprès de ses fournisseurs et sous-traitants que les matières et composants fournis ne contiennent pas de substances soumises à autorisation. Les produits équipés d'au moins une batterie Ni-Cd, contiennent du Cadmium (substance dangereuse pour l'environnement) et du Nickel (pouvant être dangereux en cas de contact prolongé avec la peau). Les produits équipés d'au moins une batterie Ni-MH, contiennent du Nickel (pouvant être dangereux en cas de contact prolongé avec la peau).

#### DEEE :

Le recyclage des équipements électriques permet de préserver les ressources naturelles et d'éviter tout risque de pollution. A cette fin, ABB par sa marque KAUFEL® remplit ses obligations légales DECRET n°2014-928 du 19 août 2014 relatives à la fin de vie des systèmes de sécurité (alarmes incendies et éclairage de sécurité) qu'il met sur le marché en finançant la filière de recyclage dédiée aux DEEE Pro qui les reprend gratuitement. (plus d'informations sur [www.ecosystem.eco](http://www.ecosystem.eco)).

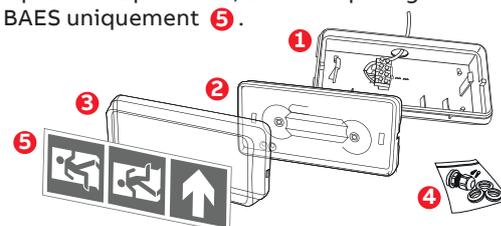


Désignation	Référence	Dimensions accessoires (L x l x h) mm	Dimensions Encastrement (L x l x h) mm
Kit d'encastrement 50% mural/plafond	642 102	-	220 x 100 x 35
Kit d'encastrement 100% mural/plafond	642 202	270 x 145 x 35	240 x 115 x 75
Porte-étiquette avec 3 étiquettes	663 325	243 x 169 x 6	-
Lot de 3 Etiquettes de signalisation (flèche gauche, droite et bas)	663 330	200 x 100	-
Etiquette complémentaire «sortie de secours»	663 333	200 x 100	-
Grille PRIMO+	642 015	293 x 160 x 104	Entraxe de fixation (Lxh) 247 x 120

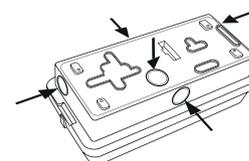
### 4. Installation et raccordement

#### 4.1 Composition de l'appareil

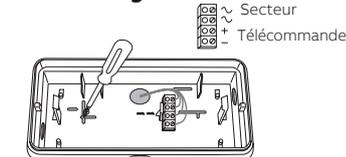
L'appareil est composé d'un boîtier servant de patère de fixation ①, d'un réflecteur équipé d'une carte électronique ②, d'une vasque ③, d'un sachet d'accessoires pour la version étanche uniquement ④ composé de : 2 passe fils, 2 vis et de pictogrammes pour les versions BAES uniquement ⑤.



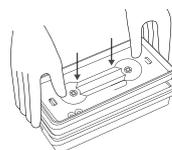
#### 4.2 Passage de câble



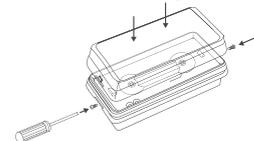
#### 4.3 Montage mural



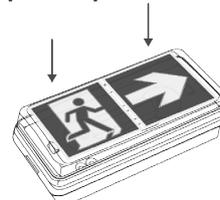
#### 4.4 Pose du réflecteur



#### 4.5 Pose de la vasque



#### 4.6 Pose des étiquettes pour les versions BAES uniquement



## 5. Mise en service de l'installation

### Exploitation

L'installation d'éclairage de sécurité doit être en veille et opérationnelle (batteries chargées) pendant les périodes d'exploitation des bâtiments (en présence du public ou des travailleurs). Lors d'une fermeture prolongée d'un établissement (ex: colonies de vacances, hôtels d'altitude...), il est recommandé de remettre l'installation sous tension au moins 12h avant la réouverture au public.

### Vérification périodique de l'installation

L'article EC 14 du règlement de sécurité ERP, l'article 11 de l'arrêté du 14/12/2011 pour les ERT ou les articles 101 et 103 de l'arrêté du 31/01/1986 pour les immeubles d'habitation imposent une vérification périodique des installations d'éclairage de sécurité par l'exploitant. Une maintenance annuelle doit être réalisée par une personne qualifiée et toutes anomalies doivent être corrigées rapidement (NF C 71-830 : Maintenance des blocs d'éclairage de sécurité BAES et BAEH). De plus, elles doivent être consignées dans un registre de sécurité.

### Configuration Mode « Pair / Impair » :

Cette configuration permet de reporter les tests réglementaires de 24h sur la moitié des blocs dans les établissements recevant du public en permanence, sans rajout d'une ligne de télécommande supplémentaire afin de ne pas décharger simultanément tous les blocs. La configuration se fait par intervention manuelle sur les blocs. Par défaut les blocs sont configurés "pair" en sortie d'usine. Il suffit de configurer 1 bloc sur 2 en mode impair.

### Configuration mode Impair

Poser le doigt au niveau de la LED SATI puis relâcher lorsque les LEDs clignotent alternativement.

### Configuration mode Pair

Poser le doigt au niveau de la LED SATI puis relâcher lorsque les LEDs clignotent simultanément.

## 6. Maintenance

### Bloc à technologie autotestable

Afin de répondre facilement aux obligations de vérifications périodiques de l'installation, les produits autonomes PrimeEvo effectuent automatiquement les tests périodiques définis dans les normes NF C 71-820 et NF EN 62034 et rappelés ci-dessous :

- En permanence : test des lampes de veille et de la charge batterie.
- Une fois par semaine: simulation de la défaillance de l'alimentation secteur du bloc pendant 30s pour le contrôle du bon fonctionnement des lampes de secours.

Ainsi les blocs en mode PAIR se testeront au jour et à l'heure choisis puis les blocs en mode IMPAIR.

### Réglage de l'heure des tests périodiques

Par défaut l'heure de référence des tests est l'heure de la 1ère mise sous tension du produit. Néanmoins il est possible d'initialiser l'heure et le jour des tests par l'intermédiaire des boîtiers de télécommande :

- Soit par la BT 12V : effectuer un appui sur le bouton ALLUMAGE pendant plus de 10s. L'initialisation de l'heure et du jour de tests se fait à l'instant ou l'opération est effectuée.
- Soit par la BT 4000 : effectuer l'initialisation des jours et heures de tests automatiques comme indiqué dans la notice BT 4000 (partie 4 §C). Cela permet de configurer le jour et l'heure de tests sans être obligé d'être présent au jour et à l'heure du démarrage souhaités pour les tests.
- Soit par la BT5F : effectuer un appui sur le bouton ALLUMAGE pendant 3s puis relâcher le bouton. Le voyant «Communication» reste allumé 15s pour initialiser le produit à l'instant ou l'opération est effectuée.

### Mise en service

Toute intervention sur le produit d'éclairage de sécurité doit se faire système d'éclairage de sécurité hors tension.

### APRÈS L'INSTALLATION

- **Mettre sous tension l'installation sans aucune interruption pendant au moins 12h (Batterie livrée déchargée, le bloc sera opérationnel après cette durée de charge).**
- Vérifier que les LEDs blanches et la LED SATI verte sont allumées.

### Raccordement d'une installation de type locaux à sommeil

Pour une installation de type locaux à sommeil, il est nécessaire de raccorder ce produit sur une ligne de télécommande séparée de celle utilisée pour les produits de type locaux à sommeil.

- Une fois par semestre (24 semaines) : simulation de la défaillance de l'alimentation secteur du bloc pendant 1 heure pour les BAES et 5 heures pour les BAEH pour le contrôle de l'autonomie de l'appareil.

Les résultats des tests sont relevés visuellement par les LEDs SATI auprès de chaque appareil. Se référer au tableau ci-dessous.

Constat	Explication	Explication	Action
 Voyant LED SATI vert fixe	Aucun problème	-	-
 Voyant LED SATI jaune fixe + LED veilleuses éteintes	Défaut charge	Batterie déconnectée	Reconnecter la batterie (si le défaut persiste= retour usine)
 Voyant LED SATI jaune fixe + LED veilleuses allumées	Défaut autonomie	Batterie ne tient pas la durée d'autonomie assignée	Remplacer la batterie
 Voyant LED SATI jaune clignante	Défaut lampe(s) (Led)	1 ou plusieurs LED blanches sont défectueuses	Retour usine
 Voyant LED SATI verte clignante	Test en cours	Test hebdomadaire ou trimestriel	-
 Voyant LED SATI verte clignotante par intermittence	Test différé	Test d'autonomie lancé alors que le bloc n'est pas suffisamment chargé	-

## 7. Sources lumineuses

Pour les sources lumineuses non remplaçables : « La source lumineuse de ce luminaire n'est pas remplaçable. Lorsque la source lumineuse atteint sa fin de vie, le luminaire doit être remplacé ».

## 8. Pièce de rechange

Désignation	Descriptif	Référence
1 batterie	4,8V 1,1AH ou 4,8V 0,8AH	758904

—  
**ABB France**  
**Business Electrification**  
**Produits et Systèmes Moyenne et Basse Tension**

Route de St Martin d'Ordon  
89330 Piffonds

—  
**Contact Center ABB France**  
Tél : 0 810 020 000 (service 0,06€ /min. + prix d'appel)  
E-mail : contact.center@fr.abb.com

[www.kaufel.fr](http://www.kaufel.fr)

## 8. Garantie

Les blocs de secours de la gamme PRIMEVO sont garantis 3 ans contre tout vice de fabrication, excepté la batterie, lorsqu'ils sont utilisés dans des conditions normales d'installation et d'utilisation. Les batteries qui équipent les produits de la gamme PRIMEVO sont garanties 2 ans dans des conditions normales d'installation et d'utilisation.